

sur les lieux. Nous ne cherchons pas à faire une vérification complète. Ce serait trop coûteux pour le pays et la chose n'en vaudrait pas la peine. Le contribuable a certains droits.

D. Quelqu'un du ministère doit agir en qualité de vérificateur, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

D. Vous ne les appelez pas vérificateurs?—R. Ce sont des représentants du Trésor.

M. Fleming:

D. Et vous surveillez leur travail au moyen de vérifications?—R. Oui.

D. Pourriez-vous nous indiquer en un mot l'étendue de ces vérifications et dans quelle mesure elles se comparent avec celles qu'effectuerait une société privée de vérificateurs d'une entreprise?—R. A certains points de vue, la vérification est plus poussée, étant donné le grand intérêt qu'il y a dans les dépenses du pays. Nous vérifions tous les déboursés. Prenons la Défense nationale. Notre vérification n'est jamais en retard de plus de 30 jours sur les dépenses effectuées au cours de l'année par le ministère de la Défense nationale.

D. Cette vérification est-elle bien poussée? Quelle en est l'étendue?—R. Tout dépend du genre de compte. S'il s'agit des bordereaux ordinaires de paye, la vérification est plutôt sommaire. Cependant, pour ce qui est des frais de déplacement, nous vérifierons peut-être 70 ou 80 p. 100 des comptes si nous constatons que les comptes ne sont pas vérifiés d'assez près. C'est là un point où chacun a sa propre idée au sujet des frais de voyage et quelle somme doit être utilisée.

Pour ce qui est des autres comptes, une vérification de 10 p. 100 suffirait.

D. Que faites-vous, par exemple, au sujet des contrats passés par un ministère comme celui de la Production de défense, lorsque les contrats sont adjugés en régie intéressée?—R. Ces comptes sont d'abord vérifiés par le service de comptabilité du prix de revient du Trésor, qui nous transmet ses rapports. Notre service vérifie cependant toutes les dépenses importantes. Nous examinons toutes les dépenses de plus de \$100,000. Si la vérification du prix de revient effectuée par le représentant du Trésor révèle quelque chose qui fait planer des doutes dans notre esprit, nous envoyons un de nos inspecteurs itinérants faire une vérification.

D. Avez-vous l'occasion de le faire très souvent?—R. Heureusement, non.

D. En avez-vous parfois l'occasion?—R. Sûrement, surtout pendant la guerre.

D. Je songeais à ces dernières années?—R. Nous envoyons des hommes à la Canadair, par exemple, et à l'établissement de l'A.V. Roe à Toronto, qui ont de très importants contrats, car nous achetons presque tout ce que ces usines produisent. Nous allons périodiquement vérifier la méthode de comptabilité plutôt que les comptes mêmes. Nous examinons le système de comptabilité et de vérification interne, afin de savoir si le représentant du Trésor s'acquitte bien de sa tâche et ainsi de suite. Nous vérifions assez souvent ce genre de comptes.

D. Cependant, pour ce qui est des dépenses particulières, par exemple à l'égard des établissements que vous avez mentionnés où on dépense une forte partie des deniers des contribuables, votre vérification des dépenses particulières se limite à un faible pourcentage des comptes?—R. Non; voyez-vous, nous les payons une fois par mois et les comptes sont vérifiés ici à Ottawa. Nous vérifions toutes les fortes dépenses. Pour ce qui est des montants moins élevés, nous n'avons pas le temps de nous en occuper.

D. Pourriez-vous dire d'une façon générale en ce qui concerne les cas de ce genre, quelle proportion du total serait constituée de paiements de moins